DEPARTEMENT de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO 2022/14

NOMBE	RES DE ME	MBRES
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
37	37	20

Date de la convocation 22/03/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

TEOM 2022

L'an deux mil vingt-deux et le lundi 28 mars à 11 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (20): Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GIUDICELLI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Maryline MASSONI – Jean François MATTEI – Jean Marc MATETI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Frédéric RAO – Charlotte TERRIGHI

Pouvoirs (0):

<u>Absents (17)</u>: Christiane ALBERTINI – Muriel BELTRAN – Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Joseph GALLETTI – Maria GAROBY – Ange LAMBERTI – Charles MARCELLI – Augustine MARIOTTI – Pierre NATALI – José OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI – Marjorie PINDUCCI – Jeanne Baptiste SAVELLI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Monsieur Alain MAZZONI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le président soumet au conseil communautaire les propositions des taux de TEOM pour l'année 2022. Il est proposé de maintenir les taux de la TEOM afin d'équilibrer la section de fonctionnement, à savoir :

Secteur urbain: 19.75 %Secteur rural: 10.40 %

Le conseil communautaire oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

Approuve l'application, pour l'année 2022, des taux de TEOM suivants :

Secteur urbain: 19.75 %Secteur rural: 10.40 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait certifié conforme

Le Président Jean DOMINICI

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture LE:

Et publication ou notification

DU:

MARANA GOLO

Le Président de la Communauté
de Communes Marana-Golo

Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20220328-2022-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022 Affichage : 30/03/2022



Pour l'autorité compétente par délégation